

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Saint Mitre les Remparts - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2019 - Transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Saint Mitre les Remparts pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autre part, le transfert de subventions allouées par le Conseil départemental à la commune de Saint Mitre les Remparts, dans le cadre du programme de travaux sur le réseau d'eau pluviale inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, selon le détail présenté en annexe 2.

Ces modifications ont une incidence sur l'économie générale de ce contrat. Elles conduisent à une modification des affectations, conformément à l'annexe 3, soit un désengagement de 83 487 €

1. Contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 - tranche 2019

- Construction d'une maison de la jeunesse et des associations

La commune souhaite créer une maison de la jeunesse et des associations en lieu et place du centre de loisirs qui est utilisé jusqu'à présent pour les temps d'activités périscolaires. Ce projet permettra de palier un déficit structurel en mettant à disposition du tissu associatif local, véritable maillon de l'éducation populaire, de nouveaux locaux adaptés à leurs besoins.

Le bâtiment sera aménagé d'un plateau avec séparations afin de moduler la surface en fonction des besoins au rez-de-chaussée, de cinq salles et de sanitaires à l'étage.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 2 289 906 € HT dont 1 474 906 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention totale de la Région d'un montant de 200 000 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 373 944 € dont 884 944 € pour la tranche 2019.

- Aménagement d'un parc aventure autonome à l'espace Crémieux

Dans la perspective de développer progressivement des espaces de jeux pour les enfants et les adolescents, la commune envisage de compléter les équipements « jeunes enfants » proche du complexe sportif René Jauras et de la future maison des associations, par un terrain de jeux pour les 6 à 12 ans, sur l'emplacement actuel dit de « la pinède ».

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 237 318 € HT dont 39 146 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 142 390 € dont 23 487 € pour la tranche 2019.

- Travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux divers

Les travaux consisteront à :

- effectuer le busage du canal de Saint Mitre,
- reprendre les enrobés de certaines chaussées,
- créer ou reprendre certains réseaux pluviaux.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 et 2019, s'élève à 278 973 € HT dont 249 641 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 167 384 € dont 149 785 € pour la tranche 2019.

- Aménagement d'un deuxième terrain au stade René Jauras

L'objectif sera d'augmenter les temps d'entraînement des associations de football, de rugby et d'athlétisme. Le terrain en gazon synthétique sera accessible au public en fonction des disponibilités.

Le montant global de l'opération, prévue en 2019, s'élève à 235 000 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 141 000 €

- Acquisition de véhicules et d'équipements pour les services municipaux

Afin de renouveler son parc automobile vieillissant, la commune souhaite acquérir :

- deux camions bennes pour les services techniques,
- un véhicule électrique pour la police municipale.

Les services municipaux seront équipés d'un aspirateur électrique de déchets et d'un nettoyeur autonome.

Le montant global de l'opération, prévue en 2019, s'élève à 124 636 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 74 782 €

- Travaux d'aménagement des parkings

L'aire de stationnement du « don du sang » compte 105 places sur une superficie totale de 5 000 m². Cet espace est saturé car il est situé à proximité des structures associatives et sportives. Les travaux d'aménagement permettront d'atteindre une capacité de 145 à 155 places de stationnement et de modifier les sens de circulation en sécurisant l'accès des piétons.

Un nouveau parking d'une capacité d'environ 90 places de stationnement sera construit le long de la RD5, entre la rue Roqueplate et la rue des Espérettes, afin de désencombrer le parking de la Manare situé à proximité de la salle de spectacles.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1 291 772 € HT dont 688 181 € HT pour la tranche 2019. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 775 064 € dont 412 909 € pour la tranche 2019.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 1 686 907 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable totale de 2 811 510 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La subvention globale du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 est ramenée à 3 252 423 € sur une dépense subventionnable totale de 5 420 703 € HT compte tenu de modifications opérées par la commune de Saint Mitre les Remparts et du transfert de subventions opéré au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, présenté ci-après.

2. Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du volet eau pluviale figurant dans le contrat départemental 2017/2019 de la commune de Saint Mitre les Remparts

Suite au transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Commission permanente du 5 avril 2019 a acté le transfert de subventions au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, pour un montant total de 131 802 € sur une dépense subventionnable globale de 219 669 € HT.

Dans le cadre de l'instruction de la tranche 2019 du contrat communal, il apparaît que de nouveaux transferts doivent intervenir au titre des projets communautaires.

Aussi, il convient d'opérer le transfert de subventions allouées au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de travaux de 235 978 € HT et une subvention globale de 141 587 €

La dépense subventionnable totale du contrat de transfert est donc actualisée à hauteur de 455 647 € HT soit une subvention de 273 389 €, conformément à l'annexe 2 qui présente l'échéancier actualisé des opérations communautaires.

Ce rapport a une incidence financière sur l'engagement comptable qui a été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2017-10127W en application de la délibération n° 194 du 17 octobre 2017, conformément à l'annexe 3 du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL